

RECYCLAGE DU VAL DE LOIRE - RVDL

Allée du Tremblat

58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Monsieur le Préfet

Préfecture de la Nièvre

Service de l'Environnement et des ICPE

40 rue de la Préfecture

58 200 NEVERS

A Cosne-Cours-sur-Loire, le 20 avril 2017.

Objet : Demande de dérogation

Monsieur le Préfet,

En application du point 9° du I de l'article D181-15-2 du Livre V du Code de l'Environnement, en particulier sur le fait de fournir un plan d'ensemble présentant le site et son environnement, je soussigné, Mathieu GAUTHIER, Responsable d'exploitation du site RVDL de Cosne-Cours-sur-Loire, ai l'honneur de vous demander, dans un souci de lisibilité, une dérogation afin de pouvoir proposer un plan d'ensemble à l'échelle 1/350^{ème} au lieu d'un plan à l'échelle 1/200^{ème}.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour valoir ce que de droit.

M. Mathieu GAUTHIER
Responsable d'exploitation - RVDL

